



**inform**  
**CONTACT**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

№ 70

Octobre–Décembre 2010

### ***Les syndicats de la CEI pour le travail décent***

A la veille du 7 octobre 2010, la Confédération générale des syndicats a adopté un message par lequel elle a appelé les syndicats de la CEI à marquer la Journée mondiale pour le travail décent sous le slogan général "Garantie du travail décent – tâche économique et sociale primordiale de l'Etat".

A l'appel de la CGS, les syndicats de la CEI ont organisé de multiples actions: manifestations, meetings, réunions, conférences, collectes de signatures et rassemblements de protestation devant les sièges des autorités et les entreprises qui se permettent les arriérés de salaires. Les participants aux actions ont exigé le respect des droits des travailleurs et des syndicats, la mise en oeuvre d'une vraie politique sociale, la garantie d'un plein emploi productif, la liquidation de la pauvreté, l'augmentation sensible des salaires et des pensions

de retraite, l'arrêt de la hausse incontrôlée des prix, imposée par les monopoles, une fiscalité équitable, l'interdiction de toute forme d'inégalité, d'exclusion sociale et de discrimination.

La CGS, ses organisations membres se sont prononcées aussi pour la réalisation dans les pays de la CEI des mesures concrètes pour la sortie de la crise sans pertes sensibles pour la sphère sociale, pour l'application des principes du travail décent dans l'esprit du dialogue social.

### ***La position de la CGS face aux agences de placement privées***

La délégation de la CGS, dirigée par Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la Confédération, a pris part à la 35<sup>ème</sup> session plénière de l'Assemblée interparlementaire de la CEI, tenue le 28 octobre 2010 au Palais de Tauride de Saint-Petersbourg. Les participants à la session ont prêté une attention

particulière au perfectionnement de la législation dans les conditions de modernisation des pays de la CEI.

La délégation syndicale a été surtout intéressée par la discussion et l'adoption de la loi-cadre sur "L'activité des agences de placement privées". Lors de la discussion du projet de cette loi durant trois ans, les syndicats ont pu obtenir l'exclusion de la loi des articles liés à la location du travail, cependant leur proposition de rendre gratuits les services des agences pour les demandeurs d'emploi, conformément à la convention N° 181 de l'OIT, n'a pas été soutenue. L'Assemblée a pris la décision, malgré les tentatives de Scherbakov d'amener cette loi conforme à la norme internationale, de remettre cette question à la compétence des législations nationales .

La CGS considère que l'inobservation de cette norme contrédit aux obligations internationales des pays de la CEI. Le lendemain de la session, Vladimir Scherbakov a adressé une lettre au président du Conseil de l'Assemblée interparlementaire de la CEI Sergey Mironov avec la demande d'apporter un amendement à cette loi lors de sa mise au point par la commission de rédaction.

### ***La CGS tient son Comité Exécutif à Bakou***

Le 23 novembre 2010, la Confédération générale des syn-

dicats a tenu la réunion de son Comité Exécutif (CE) à Bakou, capitale de la République d'Azerbaïdjan. Mikhaïl Chmakov, président de la CGS, leader de la Fédération des syndicats indépendants de Russie, a inauguré et a mené cette réunion.

Sattar Mekhbaliev, président de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan, s'est adressé aux participants à la réunion avec un message de salutation.

Ayant entendu le rapport "Le rôle des syndicats d'Azerbaïdjan dans le développement du dialogue social en République", le CE a recommandé aux organisations membres de la CGS d'utiliser cette expérience des syndicats d'Azerbaïdjan dans leur activité pratique et de défendre les droits et les intérêts des travailleurs, le niveau de vie décent par tous les moyens, y compris le dialogue social et le processus de négociation.

Plusieurs dirigeants des organisations membres sont intervenues à la réunion en informant les participants de l'activité de leurs organisations, de leurs efforts pour augmenter le SMIG. Suite à une discussion étoffée, le CE de la CGS a recommandé aux centrales syndicales nationales et aux Unions internationales des syndicats de branche de poursuivre la campagne solidaire pour l'augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital.

Le Comité Exécutif a adopté un Message aux chefs d'Etat de la

CEI “Le salaire minimum garanti – une importante garantie sociale d’Etat”. Le Message souligne que l’actuel salaire minimum dans les pays de la CEI est inadmissible et varie de 11 à 142 \$ par mois. Presque partout (sauf la Bélarus, le Kazakhstan et l’Ukraine) il est au dessous du minimum vital. La CGS a appelé les chefs d’Etat à faire tout leur possible pour que le SMIG devienne une vraie garantie d’Etat.

Le CE a approuvé le rapport sur la sécurité et l’hygiène du travail dans les pays de la CEI, préparé conjointement par la CGS et le Comité statistique de la CEI. Après sa mise au point, compte tenu de la discussion, le rapport sera adressé aux chefs de gouvernement des pays de la CEI, aux Assemblées interparlementaires de la CEI et de la CEEA, ainsi qu’à l’OIT et à l’AISS, etc.

Les membres du Comité Exécutif ont aussi discuté du bilan de la 3<sup>ème</sup> Journée mondiale pour le travail décent. La participation active des syndicats de la CEI à cette Journée a une nouvelle fois confirmé leur attachement aux principes de la solidarité internationale des syndicats dans leur lutte commune pour les intérêts des travailleurs, pour les buts communs du mouvement syndical international. La CGS poursuivra sa lutte pour l’application dans la CEI de l’“Agenda du travail décent pour tous”, son contrôle de la ratification et de l’application des conventions de l’OIT dans tous les pays de la Communauté.

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la Confédération, a dressé le bilan de la discussion, a fait l’analyse de l’activité de la CGS en 2010 et a parlé des tâches primordiales de la centrale pour la période à venir.

### ***Le Président du Kazakhstan est décoré du Signe d’Or de la CGS***

En novembre dernier, Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a remis au Président de la République du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaev la distinction suprême de la CGS – le Signe d’Or “Pour les mérites devant le mouvement syndical”.

Nazarbaev est le seul parmi les autres présidents des pays de la CEI qui a reçu le Signe d’Or de la Confédération générale des syndicats. Le Président du Kazakhstan a été décoré de ce signe pour son importante contribution au développement efficace de l’intégration économique et sociale des pays de la CEI, son assistance au renforcement du mouvement syndical national et régional, au développement du dialogue social dans le but de défendre les droits et les intérêts des travailleurs.

“Plusieurs problèmes sociaux sont résolus au Kazakhstan d’une façon dynamique et consécutive. C’est l’une des raisons pour laquelle Nazarbaev a mérité cette décoration suprême de la CGS”, – a souligné Vladimir Scherbakov.

***Arménie: première conférence nationale sur le dialogue social***

La Confédération des syndicats d'Arménie, conjointement avec l'Union patronale du pays a organisé pour la première fois une conférence nationale sur le dialogue social. Tous les dirigeants de la centrale syndicale nationale et des syndicats de branche y ont pris part.

Les participants à la conférence ont examiné la situation dans le partenariat social national, les succès et les problèmes qu'on a encore à résoudre. Les deux parties ont reconnu que la conférence contribuerait à la compréhension mutuelle, au renforcement du dialogue et à un meilleur règlement des conflits du travail.

***Bélarus: la signature de la convention collective générale***

La Fédération des syndicats de Bélarus (FSB) a signé en novembre la Convention collective générale pour les années 2011-2013 avec ses partenaires sociaux. Presque toutes les propositions des syndicats concernant l'augmentation des salaires, la stabilité des prix des produits de grande consommation et les loyers et charges ont été prises en compte.

Léonid Kozik, président de la FSB, intervenant à la réunion du Conseil national pour les questions de travail et sociales, a souligné que la Convention collective générale pré-

cédente, malgré certaines difficultés dans l'économie, avait été mise en oeuvre. Les tâches prévues par la nouvelle convention seront plus difficiles à atteindre.

Selon le premier vice-premier ministre de Bélarus Vladimir Sémachko, il n'a pas eu beaucoup de contradictions entre les positions des parties qui se basaient sur les possibilités réelles de l'économie nationale, les perspectives de son développement, adoptées à la 4<sup>ème</sup> Réunion nationale de Bélarus.

***Kazakhstan: présentation d'un film sur les travailleurs***

Une présentation d'un nouveau film sur les travailleurs du pays a eu lieu début décembre à Astana au siège de la Fédération des syndicats de la République de Kazakhstan (FSRK). Le but principal de ce film est d'attirer l'attention de l'opinion publique aux relations de travail, aux problèmes des collectifs de travail, à la formation d'une image positive des travailleurs et à leur rôle important dans la société moderne.

Aujourd'hui, les syndicats du Kazakhstan qui comptent dans leurs rangs plus de 2 millions de travailleurs, sont à juste titre considérés comme une institution la plus nombreuse et la plus influente de la société civile. En 2010, la Fédération a fêté son 20<sup>ème</sup> anniversaire, mais les premières organisations syndicales ont été fondées à Kazakhstan il y a 105 ans.

Le film a été produit par les efforts conjoints de la FSRK, du Conseil des syndicats d'Astana, de l'Union des jeunes réalisateurs de Kazakhstan, avec le soutien du ministère de la Culture et de l'Alliance civique du Kazakhstan.

### ***Kirghizistan: la grève se termine par la victoire des travailleurs***

La grève des travailleurs à une mine d'or de la compagnie canadienne "Kumtor Operating Company" au Kirghizistan s'est terminée par la victoire des travailleurs. Sous la pression des syndicats, l'administration a finalement donné son accord de satisfaire les revendications des travailleurs et d'augmenter leur salaires de 50%. Tous les travaux à la mine ont repris. (L'apport de la société au budget d'Etat représente 10% du PIB du pays).

L'organisation syndicale a pu atteindre ce résultat grâce à la cohésion, à l'unité et à la position ferme de tout le collectif des travailleurs. La Fédération des syndicats du Kirghizistan, les syndicats nationaux de branche et les Unions internationales des syndicats de branche ont largement soutenu le syndicat de la mine, à laquelle sont parvenues aussi des dizaines de messages de soutien de la part de plusieurs syndicats de la CEI.

"Nous espérons que dans l'avenir, tous les conflits entre l'administration et les travailleurs seront résolus à la table de négociation, que nos relations seront basées sur les

principes du dialogue social", a déclaré Eldar Tadjibaev, président du Syndicat national des travailleurs de la branche minière.

### ***Moldova: les syndicats se prononcent pour les principes du travail décent***

Le Comité confédéral de la Confédération nationale des syndicats de Moldova (CNSM) a adopté la "Déclaration sur la promotion du travail décent". La Déclaration souligne que pour l'application dans le pays des conventions de l'OIT et de l'ONU et pour la réalisation dans le pays de l'Agenda du travail décent, il est nécessaire de mettre en oeuvre toute une série de réformes, dont les suivantes:

- adopter une loi sur le minimum vital;
- augmenter le SMIG jusqu'au minimum vital;
- couvrir tous les arriérés de salaires;
- moderniser le mécanisme de stimulation des entreprises à la création de nouveaux emplois pour garantir le travail à tout le monde et surtout aux jeunes;
- garantir un contrôle efficace de la sécurité et de l'hygiène du travail, etc.

### ***Russie: la FNPR se prononce contre les propositions législatives léonines du patronat***

Le 23 novembre 2010, la Fédération des syndicats indépendants de

Russie a fait une Déclaration concernant les amendements au Code du travail élaborés et proposés officiellement par l'Union patronale de la Russie.

Le patronat a proposé d'augmenter la durée hebdomadaire du travail jusqu'à 60 heures, d'élargir l'utilisation des contrats à durée déterminée, de faciliter la procédure de licenciement des travailleurs et de réduire les avantages pour les travailleurs qui poursuivent leurs études.

Selon la FNPR ces propositions du patronat russe ne sont rien d'autre qu'une tentative de déclencher une guerre sociale en Russie et de faire revenir les droits sociaux des travailleurs à ce qu'ils étaient au 19<sup>ème</sup> siècle.

La centrale syndicale a souligné que ces propositions du patronat vont à l'encontre de la Constitution de la FR qui détermine la Russie en tant qu'un Etat social, et a demandé au Président et au Premier ministre de Russie de défendre la Constitution et de couper court aux tentatives patronales.

A son tour, la centrale syndicale a proposé au Président et au Premier ministre:

- de renoncer au barème plat de la fiscalité quand les oligarques et les travailleurs démunis payent le même pourcentage de l'impôt sur le revenu;
- d'introduire la procédure de faillite et de gestion extérieu-

re pour les entreprises qui se permettent les arriérés de salaires;

- de limiter le paiement des dividendes aux actionnaires des entreprises qui freinent l'augmentation des salaires payés aux travailleurs;

- d'introduire des limites de salaires et de bonus pour les hauts dirigeants des entreprises et de les proportionner aux salaires dans ces entreprises;

- de libéraliser la législation concernant l'organisation des grèves et de réduire le temps pour les procédures de conciliation à 5 jours.

### ***Russie: le Conseil général de la FNPR convoque un congrès extraordinaire***

La FNPR a tenu une réunion de son Conseil général le 1<sup>er</sup> décembre à Moscou. Les représentants du gouvernement, du parlement et de l'Union patronale y ont pris part en tant qu'invités.

Les participants à la réunion ont discuté du projet de la Convention collective générale entre les syndicats, les organisations des employeurs et le gouvernement pour les années 2011-2013.

Les membres du CG ont signalé plusieurs différends qui sont apparus lors de la préparation du projet de convention. Certains de ces différends, comme la rémunération du travail et la réduction des garanties sociales, portent un

caractère de principe. Les employeurs n'ont pas soutenu la proposition des syndicats d'interdire la sous-traitance et le gouvernement – le rétablissement du ministère du Travail. Le Conseil général a pris la décision que le projet de convention dans la monture actuelle ne peut pas être signé, et a chargé la Comité exécutif de poursuivre les négociations et de prendre la décision en fonction de leurs résultats.

Mikhaïl Chmakov a informé les participants que la préparation au prochain VIIème congrès de la centrale, qui devrait avoir lieu en septembre 2011, se passait dans les conditions tendues, que les employeurs essayaient de limiter les droits des travailleurs par l'introduction dans le Code du travail des amendements léonins.

Dans ces conditions le Conseil général de la FNPR a pris la décision de convoquer le congrès de la centrale syndicale le 12 janvier 2011 qui, selon les Statuts, serait un congrès extraordinaire.

Le CG a discuté de plusieurs autres questions de l'activité syndicale.

### ***Russie: le Président de la FR reçoit une délégation de la FNPR***

Une nouvelle rencontre entre le Président de la Fédération de Russie Dmitry Medvedev et une délégation des dirigeants des or-

ganisations syndicales, membres de la FNPR, dirigée par Mikhaïl Chmakov, a eu lieu le 15 décembre 2010 à Moscou.

Les questions concernant la situation sur le marché du travail, la formation des cadres qualifiés pour l'économie nationale, la politique de migration et la nécessité pour le pays de ratifier les plus importantes conventions internationales sur la sécurité de travail, y ont été discutées.

Le Président du pays a appelé les syndicats à prendre part à la reconstitution du système de la formation professionnelle et technique, détruit pendant ces dernières années, et à contrôler plus minutieusement la création de nouveaux emplois dans les régions. Selon le Président, le marché du travail doit devenir plus civilisé et l'utilisation de la main-d'oeuvre étrangère ne doit pas se faire au détriment des travailleurs nationaux. Le salaire, qu'il a qualifié de très bas, ne doit pas être strictement fonction de la productivité du travail, pense le Président.

### ***Russie: la signature de la Convention collective générale***

Une nouvelle Convention collective générale pour les années 2011-2013 a été signée à Moscou le 29 décembre 2010 par les syndicats, les organisations des employeurs et le gouvernement.

L'élaboration du projet de convention a eu lieu au sein de la Commission tripartite durant pratiquement toute l'année 2010 et avançait avec beaucoup de peine.

Vladimir Poutine, Premier ministre de la Russie, a pris part à la cérémonie officielle de la signature.

Selon lui, ce document doit contribuer à la stabilité de l'emploi, au développement du marché du travail, à la formation de la main-d'oeuvre qualifiée, à la sécurité du travail, à la réalisation de la politique ciblée sur l'augmentation du niveau de vie des travailleurs et de leurs familles, à garantir à la population une protection sociale adéquate. La reprise économique et l'augmentation de la productivité du travail sont aussi parmi les principaux buts de la convention.

Au dire du Premier ministre, c'est la deuxième fois seulement dans l'histoire de la nouvelle Russie qu'une convention collective générale est signée sans différends entre les parties. Le préparation du document a exigé beaucoup de travail scrupuleux de la part des participants qui ont pu montrer qu'un mécanisme civilisé et efficace de régulation des relations de travail existait dans le pays.

A partir du 1<sup>er</sup> juin le SMIG augmentera en Russie de 6,5% et sera de 4611 roubles (environ 163 US dollars).

### ***Ukraine: la FPU se prononce pour la création d'une stratégie nationale de sécurité du travail***

Conformément aux données de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU), la situation avec la sécurité et l'hygiène du travail dans le pays s'est sérieusement aggravée ces derniers temps. Durant les cinq dernières années, plus de 5 mille personnes ont péri à la production et plus 85 mille ont été blessées. Le niveau des accidents du travail mortels dépasse sensiblement le niveau moyen du traumatisme aux pays européens. Plus de 30% de personnes travaillent dans les conditions insalubres. Le nombre des maladies professionnelles augmente chaque année (6-7 mille par an). Comme résultat, l'économie nationale perd des cadres qualifiés et des milliards de hryvna du budget national et de la sécurité sociale.

Dans les conditions de l'absence de toute responsabilité, les employeurs économisent sur la sécurité du travail et font fi des accidents du travail et des pannes. Pendant ces derniers 19 ans, on a pratiquement détruit la médecine du travail. Dans ces conditions de détérioration de la santé des travailleurs, la demande de la main-d'oeuvre ne sera satisfaite dans les années 2015-2020 qu'à 40-45%. Toutes les perspectives de croissance prévues par les nouveaux pouvoirs pourraient être bloquées.

Sous cette optique, la Fédération des syndicats d'Ukraine s'est

adressée au Président de la République Victor Ianoukovytch avec la demande de charger le gouvernement et l'Académie des Sciences d'élaborer, avec la participation des syndicats et des organisations des employeurs, une Stratégie nationale de sécurité du travail.

Le Président du pays a chargé le gouvernement d'analyser le système de la sécurité du travail actuel et de faire des propositions pour sa réforme ultérieure.

### ***Ukraine: la signature de la nouvelle Convention collective générale***

Une nouvelle Convention collective générale pour les années 2010-2012 a été signée le 13 novembre 2010 à Kiev.

Mikola Azarov, Premier ministre du pays, Vasil Khara, président de la FPU, les dirigeants des ministères et de l'Union des organisations patronales y ont pris part.

La préparation de la Convention a duré plus de 7 mois. De l'avis des syndicats, la signature de la Convention est un pas en avant dans le dialogue social en Ukraine. Il est clair, que cette nouvelle Convention est un compromis entre les parties qui, grâce à la discussion et à la tolérance, ont pu trouver des solutions acceptables pour les syndicats et le patronat.

### ***Ukraine: la FPU critique le nouveau Code fiscal***

Le 26 novembre 2010, la FPU a fait une Déclaration quant à la situation qui s'est créée dans le pays après l'adoption par le parlement d'un nouveau Code fiscal.

Selon la FPU, le nouveau Code aurait dû baisser la corruption, surmonter l'inégalité par la redistribution des revenus au profit des pauvres, éradiquer la pauvreté, stimuler l'emploi, améliorer le système de retraite, servir aux intérêts des citoyens, de l'Etat et du business.

Cependant, le Code fiscal adopté le 18 novembre ne garantit pas la pleine réalisation de tous ces tâches. La diminution de l'imposition prévue par le Code sera profitable uniquement aux grandes et moyennes entreprises. Ceux qui travaillent dans les petites entreprises familiales et gagnent la vie par leur propre travail, à cause de plusieurs limitations établies par le Code, sont menacés de perdre leurs emplois.

Les attentes trompées ont poussé les gens à descendre dans la rue et ont servi de raison pour une action de protestation de masse sur la Place de l'Indépendance le 22 novembre.

La Fédération des syndicats d'Ukraine soutient les revendications des manifestants et appelle les pouvoirs à prêter l'oreille à l'opinion publique.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**119119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(495) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru);**

---

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

*LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:*

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,  
AINSI QUE 30 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

*AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.*

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.  
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)